

Rapport public Parcoursup session 2021

CREPS de Nancy - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21301)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2021.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Nancy - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	4	142	5	7	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

BPJEPS APT

Début de la formation: 15/09/2021 Fin de la formation : 24/06/2022

La formation se déroule au CREPS de Nancy avec possibilités de sorties dans les Vosges, en Moselle par exemple.

Prérequis à l'inscription :

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du Diplôme de Prévention Secours Civique de Niveau 1 (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline
- satisfaire aux épreuves d'exigences préalables et de sélection

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non

présentation de ces pièces, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

Nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

La formation n'est accessible que sous les conditions suivantes :

Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation.

Le rang d'inscription : le nombre de places étant limité par les capacités d'accueil de l'établissement de formation, des tests de sélection et une étude du dossier PARCOURSUP du candidat sont organisés afin de classer les candidats. La satisfaction aux critères de sélection suivants : Cohérence du projet professionnel et motivation, un degré de pratique personnelle en natation, proposer une structure d'alternance, aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

ATTENTION: Afin de vous inscrire à ces épreuves, vous devez vous inscrire sur la plateforme PARCOURSUP avant le 22/03/2021 et également sur le site du CREPS de NANCY (TEP et formation) et renvoyer les dossiers papiers par voie postale

<https://www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr/formations/offre-de-test-exigences-prealables/bpjeps-specialite-educateur-sportif-6/>
(site accessible jusqu'au 31/12/2020) et

<https://www.creps-nancy.fr> (site accessible dès le 1er/01/2021)

Réunion d'informations collectives le 24/03/2021 au CREPS de NANCY. Inscription obligatoire

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS activités physiques pour tous nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient dans la formation un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale et écrite est demandée.

Dans le domaine des activités physiques et conformément au code du sport le titulaire du BP activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;

Organiser et gérer ;

Communiquer sur les actions de la structure ;

Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés en relation directe avec l'exercice professionnel.

Le candidat en formation bénéficie d'un parcours personnalisé au vu du positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements de formation.

Le cursus de formation dure 10 mois et respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre (612h) et en entreprise (588h) sous la responsabilité d'un tuteur.

L'alternance est de une semaine en centre, une semaine en structure.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux et entretien) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès à la formation du BPJEPS APT :

Prérequis :

- Être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent
- Produire un certificat médical de non contre indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation

TEP :

- test navette "Luc Léger
- test d'habiletés motrices

Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus - arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention "activités physiques pour tous" du BPJEPS spécialité "éducateur sportif"

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) :

- La motivation et la cohérence du projet professionnel
- Le degré de pratique sportive personnelle du candidat ;
- Proposer une structure d'alternance ;
- L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, la sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux du dossier Parcoursup de candidat et par un entretien. Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionnent l'admission définitive des candidats Parcoursup.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. La commission d'examen des vœux a procédé à l'étude des dossiers des candidats Parcoursup à partir des critères généraux d'examen et suite

à un entretien avec le jury.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

la commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux TEP de la mention / option
- Disposer de préqualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, CQP, ...)
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé ;
- Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance ;
- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout au long de la procédure Parcoursup, le CREPS de NANCY accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite :

Dispositif de réussite :

Lors des réunions d'information au CREPS de NANCY et de forums des métiers du sport, le département formation accompagne les candidats Parcoursup en explicitant les temps forts du parcours de formation du candidat et les perspectives d'insertion professionnelle.

Le stagiaire en début de formation, bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire, d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation, afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échec aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels :

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champs "jeunesse et sports", de niveau supérieur ou non, et d'obtenir, dans certains cas, des allègements.

Le BPJEPS prépare aux métiers d'éducateur sportif pour exercer dans des associations, fédérations sportives et/ou socio-éducatives (MJC, foyers des jeunes, associations omnisport), une collectivité territoriale, Etablissement divers APS. Le BPJEPS permet en outre, de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Notes de français en 1ère et note obtenue au BAC de français	Bulletins de 1ère / Note obtenue au BAC de français	Important
	Notes d' EPS	Notes et bulletins de 1ère et terminale et note obtenue au BAC	Bulletins 1ère et terminal / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciations des professeurs sur les bulletins scolaires et fiche avenir	Fiche Avenir	Très important
	Capacité à l'oral	Niveau d'information sur le métier d'éducateur sportif en général et dans sa mention en particulier. Niveau d'information sur la formation. Capacités à suivre la formation. Capacités d'expression et de communication orale	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Orthographe, vocabulaire, formulation. Capacité argumentative, capacités à raisonner.	Projet de formation motivé	Important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Appréciation des professeurs. Projet de formation motivé pendant l'entretien de sélection	Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / Entretien de sélection	Important

	Capacité à s'investir, implication	Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise des exigences de la formation	Réussite des TEP	Réussite aux épreuves physiques	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec prise en compte d'une structure professionnelle dans le cadre de l'alternance	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Preuve de l'investissement personnel à trouver une structure d'alternance	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Curiosité pour les différentes activités sportives. Appartenance à un club sportif	Rubrique activités et centres d'intérêts	Très important
	Engagement (citoyen, associatif)	Pratique sportive en club	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
 DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 MINISTERE EN CHARGE DES SPORTS
C.R.E.P.S de NANCY
 CS 30020
 1, Avenue Foch
 54271 ESSEY-LES-NANCY

Signature :

Le Directeur du C.R.E.P.S de Nancy
Luc Marchal

